

Indemnisation pour perte de revenus

Cher(e)s Collègues,

Notre secrétaire administrative est sans arrêt sollicitée par téléphone ou par mail pour obtenir des informations sur l'aide financière qui a été annoncée par les pouvoirs publics.

Nous comprenons fort bien l'inquiétude de celles et ceux qui voient les jours passer sans percevoir le moindre revenu, et les problèmes que cela va de plus en plus engendrer.

Je précise que le Conseil Départemental ne retransmet que les informations émanant des autorités officielles – Ordre, ministère de la santé notamment- et se refuse à reprendre des informations non vérifiées notamment celles relayées par les réseaux sociaux.

A l'heure actuelle, concernant l'aide financière, aucun texte n'en précise les modalités d'attribution, ce qui devrait être effectif dans les prochains jours. Pour avoir les informations les plus fiables, il est préférable de se connecter sur le site [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) sur lequel est traitée cette question, sur la page suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13467>. Les derniers onglets de la page vous apporteront des réponses aux questions que vous vous posez.

Je vous demande de ne pas faire remonter au CDO vos récriminations, dont certaines sont parfaitement justifiées, sur la gestion de la crise. Ce n'est pas l'Ordre qui est responsable, et encore moins le Conseil Départemental. Je vous demande également dans vos échanges avec notre secrétaire administrative, que ce soit par téléphone ou par mail, de rester courtois. Notre secrétaire vous répond en fonction des connaissances qu'elle a par rapport à la question posée et selon les directives qui lui ont été données par le Bureau du Conseil Départemental.

La situation est difficile pour tout le monde, et il est important que chacun garde son calme. Nous essayons, dans la mesure de nos moyens, de vous informer du mieux possible de l'évolution de la situation. Avant de vous transmettre certaines informations, nous cherchons à les vérifier afin que ce soit fiable. Et une information valable au jour J peut être modifiée ou obsolète à J+2.

Merci à toutes et à tous de respecter les consignes qui sont données afin que la crise dure le moins possible. Et bon courage.

Pour le CDOMK 26

Jacques Liabeuf

Président